



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 04 mai 2021

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 04 mai 2021.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale

- -

b) Décisions susceptibles de référendum

- **approuvé le préavis n° 6/2021 relatif à l'installation d'un réseau wifi et affichage numérique frontal (ANF) dans les bâtiments scolaires ;**
- **approuvé le préavis n° 7/2021 relatif à la présentation et mise en place d'un nouvel abri de bus T-L ;**
- **approuvé le préavis n° 8/2021 relatif à la demande d'un crédit de construction concernant la modernisation de l'éclairage public ;**
- **approuvé le préavis n° 9/2021 relatif à la demande d'un crédit de construction concernant des travaux d'entretien et de réfection du réseau routier.**

c) Autres décisions

- **reporté à la prochaine séance le vote du préavis n° 5/2021 relatif à l'adoption du plan directeur localisé (PDL) « Les Croisettes » ;**
- **approuvé le rapport n° 10/2021 relatif à la réponse de la Municipalité à la motion déposée par M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité « Une étude sur l'approvisionnement en eau de la population en temps de crise, et notamment sur les possibilités d'assurer un réseau de fontaines alimentées gravitairement » ;**
- **approuvé le rapport n° 11/2021 relatif à la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Enzo Santacroce relatif à la création d'un fonds pour les auteurs palinzards ainsi que le règlement amendé ;**
- **approuvé le rapport n° 12/2021 relatif à la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt relatif à la promotion et au soutien des 1^{ers} répondant.e.s au sein de notre commune pour sauver des vies ;**
- **pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant des détails sur les raisons qui l'ont incitée à retirer le secteur de Florimont de la zone réservée.**

En outre, le Conseil communal a :

- **entendu le vœu de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité que le service des espaces verts puisse varier le style des toitures végétalisées des abris de bus T-L, auquel il a été répondu immédiatement ;**
- **entendu le vœu de M. le Conseiller communal Adame Biruk demandant que les plexiglass des abris de bus T-L soient transparents de haut en bas sur les côtés afin que les utilisateurs soient bien visibles par les conducteurs des bus ;**
- **entendu le vœu de M. le Conseiller communal Erich Dürst à l'attention de la Commission de gestion 2021 demandant qu'elle examine, dans le cadre d'achats standardisés et étalés sur plusieurs années s'il y a la nécessité de respecter la loi sur les marchés publics ;**

- **entendu le vœu de la commission chargée du traitement du rapport n° 10/2021 demandant que la Municipalité effectue un inventaire des sources palinzardes et réalise une étude sur la stratégie d'intervention, en particulier juridique, pour mettre à disposition de la population en cas de crise grave ce précieux apport naturel d'eau potable ;**
- **pris en considération le nouveau postulat déposé par M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité la planification d'un accès souterrain unifié pour les Tuileries et la Coop ;**
- **pris en considération la motion déposée par Mme la Conseillère communale Marisa Dürst demandant à la Municipalité d'élaborer un plan climat communal ambitieux établissant des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO2 sur le territoire de la commune, ainsi que les moyens pour y parvenir ;**
- **pris en considération le postulat déposé par Mme la Conseillère communale Brigitte Crottaz demandant à la Municipalité qu'elle entreprenne les démarches nécessaires pour l'obtention d'un certificat de cybersécurité dans l'administration d'Epalinges ;**
- **reçu la motion de Mme la Conseillère communale Mirka Aeschbacher demandant à la Municipalité que les passages piétons de la commune soient munis de bandes rayées afin de faciliter les déplacements des personnes aveugles ou malvoyantes ;**
- **reçu la motion de la Commission de gestion demandant à la Municipalité de mandater une entreprise externe chargée d'identifier les besoins en termes de pratiques informatiques et d'outils numériques au sein de l'administration communale dans le but d'optimiser la qualité des prestations à la population ;**
- **reçu la motion de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité la création d'un skatepark ou une rampe à Epalinges ;**
- **entendu la question de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité comment elle juge l'état de la piste d'athlétisme et si elle prévoit des travaux de rénovation ;**
- **entendu le vœu de M. le Conseiller communal Erich Dürst demandant à la Municipalité que ses réponses aux interpellations soient envoyées à l'avance aux conseillers.**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au Greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale, le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte de signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale, dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO, les délais sont de :

- 10 jours pour l'annonce d'un référendum
- 20 jours en cas de recours auprès de la Cour constitutionnelle

Epalinges, le 6 mai 2021

LE CONSEIL COMMUNAL